

43012 Code INSEE	COMMUNE d' AUREC SUR LOIRE Budget Restaurant Scolaire Aurec	2025
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

2026-DEL-063

Nombre de membres en exercice : 0 29
 Nombre de membres présents : 0 26
 Nombre de membres exprimés : 0 29 (3 absents)
 VOTES :
 Pour 20 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	31 392,53
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	31 392.53
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-103 881.27
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 724.40
Besoin de financement F. = D. + E.	105 605.67
AFFECTATION =C. = G. + H.	31 392.53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	31 392.53
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

28 AVR. 2026

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture, le

et de la publication le 28 AVR. 2026

AAUREC SUR LOIRE, le 28 AVR. 2026

Le Maire,


 L. ROUSSET